

# LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

## Résolution 1207 (2006) sur la jeunesse et les technologies de l'information : une nouvelle pour démocratie locale

Le Congrès, saisi de la proposition  
pouvoirs locaux,

1. Rappelant sa Recommandation  
européenne révisée de la participation  
locale et régionale;

2. Rappelant la Recommandation (2004)  
Ministres aux Etats membres sur la  
à la vie locale et régionale;

3. Souhaitant le plus possible cette  
charte révisée et promouvoir les bonnes  
sa mise en œuvre, conformément à  
conférence tenue à Komsomolsk, en  
24 et 25 juin 2005 sur « La mise en  
européenne révisée sur la participation  
vie locale et régionale »;

4. Tenant compte de la déclaration de  
(16-17 mai 2005) et de la déclaration  
des chefs d'Etat et de gouvernement  
l'Europe, en particulier son point  
également des initiatives pour que nos  
exploitent les possibilités de la société  
l'information, le Conseil de l'Europe  
la manière de promouvoir la réforme  
pratique de la démocratie», et son  
l'éducation à la citoyenneté démocratique;

5. Rappelant la résolution de favoriser  
l'intégration des technologies de l'  
communication (TIC) dans les systèmes  
à la session de la conférence permanente  
européens de l'éducation (10-12 novembre  
(10-12 novembre 2003));

6. Rappelant également la Recommandation  
Comité des Ministres aux Etats membres sur la  
gouvernance électronique (« e.gouvernance »)

7. Félicitant le Comité des Ministres  
l'Année européenne de la citoyenneté  
de sensibiliser les décideurs à tous les  
général à la nécessité d'un engagement  
chaque pays à promouvoir la démocratie,  
garantie de paix, de cohésion et de

8. Convaincu qu'il peut être des outils  
performants pour intéresser les jeunes  
favoriser leur éducation à la citoyenneté

9. Convaincu, de l'existence de possibilités  
multiples de nouvelles formes de  
participation des jeunes à la vie publique  
pourront à terme aider à développer  
de démocratie participative,

a. à faire connaître et promouvoir la  
européenne révisée sur la participation  
locale et régionale;

b. à considérer que les jeunes sont  
nécessite de la part des collectivités  
à faire participer les jeunes à la vie  
s'inspirant notamment des recommandations  
contenues dans l'écrit de référence

c. à développer en conséquence une  
utilisant en particulier les outils  
faire participer les jeunes à la vie  
s'inspirant notamment des recommandations  
contenues dans l'écrit de référence

d. à développer en conséquence une  
utilisant en particulier les outils  
faire participer les jeunes à la vie  
s'inspirant notamment des recommandations  
contenues dans l'écrit de référence

e. à développer des sites Internet  
pour aider les jeunes à participer  
à la vie locale et régionale;

f. à porter une attention particulière  
de l'information et de la communication  
à la session de la conférence permanente  
européens de l'éducation (10-12 novembre  
(10-12 novembre 2003));

g. à porter une attention particulière  
de l'information et de la communication  
à la session de la conférence permanente  
européens de l'éducation (10-12 novembre  
(10-12 novembre 2003));

h. à soutenir la formation des enseignants  
encadrant les jeunes en dehors des  
matière d'enseignement à la  
citoyenneté et à contribuer au développement  
pendant la session de la conférence permanente  
européens de l'éducation (10-12 novembre  
(10-12 novembre 2003));

i. à soutenir la formation des enseignants  
encadrant les jeunes en dehors des  
matière d'enseignement à la  
citoyenneté et à contribuer au développement  
pendant la session de la conférence permanente  
européens de l'éducation (10-12 novembre  
(10-12 novembre 2003));

j. à organiser des manifestations publiques de ses décisions à donner aux conclusions des projets réalisés et à encourager les jeunes de K. Bem som olsk. participation, de favoriser l'échange d'expériences et de promouvoir la créativité dans ce domaine;

11 Demande à sa Commission de la culture et de l'éducation (voir document CG (12) 2006) le 16 mars 2006 (voir document CG (12) 2006) de recommandation présenté par H. Lund (D) l'éducation de poursuivre les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine, en tant que membre du groupe d'information et de la

